



LASEP

École fondamentale

BIO 1

2017 - 2018

Calendrier sportif provisoire 2017-2018
Lettre aux parents
Fiche de renseignement obligatoire
Esprit LASEP
Formation Brevet Junior Lifesaver de la FLNS
Réunion du CA du 29 juin 2017



[HOME](#) [LASEP](#) [BIO](#) [RÉSULTATS](#) [CALENDRIER](#) [PHOTOS](#) [FORMULAIRES](#) [CONTACT](#)



ATHLÉTISME



BASKETBALL



CYCLISME



FOOTBALL



HANDBALL

!!! Découvrez le nouveau site internet de la LASEP !!!

L A S E P
3, route d'Arlon
L-8009 Strassen

Tél 48 55 70
Gsm 691 58 77 76
ou 691 48 55 70

Fax 48 54 47
info@lasep.lu
www.lasep.lu

Calendrier sportif provisoire 2017 - 2018

1^{er} trimestre

Jeudi 19.10.	Young Walkers' Day à Leudelange	C1-C4
Jeudi 26.10.	Cross National à Diekirch	C1-C4
	<i>Congé de la Toussaint</i>	
Jeudi 16.11.	Football-Indoor à la Coque *	C4
Mardi 21.11.	Butzendag	C1-C2
Jeudi 23.11.	Butzendag	C1-C2
Jeudi 30.11.	Butzendag	C1-C2
Jeudi 7.12.	Promotion « Easy-Volleyball » *	C3-C4
	<i>Vacances de Noël</i>	

2^e trimestre

Jeudi 11.1.	Promotion « Danz »	C1-C2
Jeudi 18.1.	Fun-Athletics à la Coque	C3-C4
Mardi 23.1.	Fun-Athletics à la Coque	C3-C4
Mardi 30.1.	Promotion « Danz »	C1-C2
Mardi 6.2.	Promotion Basketball	C3-C4
	<i>Congé de Carnaval</i>	
Jeudi 8.3.	Butzen à la Coque	C1-C2
Jeudi 15.3.	Fête de Handball	C3-C4
Mardi 20.3.	Schwammspiller	C1-C4
Jeudi 22.3.	Schwammspiller	C1-C4
Mardi 27.3.	Schwammspiller	C1-C4
	<i>Vacances de Pâques</i>	

3^e trimestre

Mardi 24.4.	Spillcross régional	C1-C4
Jeudi 3.5.	Spillcross régional	C1-C4
Jeudi 17.5.	Olympiad mam Sporty à la Coque	C1-C4
	<i>Congé de la Pentecôte</i>	
Jeudi 14.6.	Fête de Football	C3-C4

* changement de date

!!! Attention !!!

La cotisation 2017/18 s'élève à **25€** par enfant.

À votre écoute

Secrétariat général

- Steve KIMMEL 691 587 776 info@lasep.lu
steve.kimmel@lasep.lu
- Nicole KUHN - DI CENTA 691 485 570 nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu

Trésorier général

- Tom JANDER 691 485 447 tom.jander@lasep.lu

Les cotisations 2017 - 2018 au tarif de **25€**

Les cotisations de **25 € par enfant** sont à virer sur le compte de la LASEP

CCPL LU77 1111 0110 0847 0000

en indiquant le nombre d'enfants et le nom de l'AS. (pas de cotisation pour les dirigeants)

Les cartes de membre pour 2017 - 2018 parviendront aux secrétaires des AS au plus tard le 22 septembre 2017.

Lettre concernant la discipline

Suite aux décisions du Comité Central du 3 décembre 2012

« Vu les problèmes disciplinaires de certains licenciés, le Comité Central marque son accord aux dirigeants de refuser aux enfants concernés l'accès aux cours de la LASEP pour une certaine période, respectivement pour le reste de l'année en cours. Le Comité Central préparera une lettre-type pour les AS. »

et du 4 février 2013

« La lettre concernant la discipline des enfants lors des entraînements LASEP sera distribuée à la prochaine rentrée scolaire. »

Les responsables des AS devront impérativement distribuer la lettre de la page 4 de ce BIO à tous les enfants lors de l'inscription pour l'année sportive 2017-2018.

2017 - 2018 Fiche de renseignement obligatoire

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, il est retenu que les dirigeants sont tenus de laisser remplir une fiche médicale par les parents de chaque licencié LASEP.

(décision du Comité Central du 28 mai 2014)

Ce **formulaire de renseignement** figure à la page 5 de ce BIO et est également disponible sur www.lasep.lu.





3, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Tél: 48 55 70
Fax: 48 54 47
info@lasep.lu

Chers parents,

Vous pouvez facilement imaginer qu'il n'est pas toujours évident de gérer les situations en matière de discipline.

C'est la raison pour laquelle les responsables des activités LASEP vous prient de bien vouloir encourager vos enfants à suivre les règles de bonne conduite indispensables pour une vie en groupe harmonieuse.

Toutefois, le Conseil d'Administration de la LASEP se réserve le droit de refuser la participation à une ou plusieurs séances d'entraînement ultérieures à tout enfant qui refuse de se plier à ces règles et de s'intégrer au groupe.

Merci de votre collaboration!



LASEP - Association sportive de _____
Formulaire de renseignement / Auskunftsfomular

prière de remplir une fiche séparée pour chaque enfant/bitte für jedes Kind ein Formular ausfüllen
à remettre au dirigeant LASEP avant la première séance d'entraînement - vor der ersten Trainingseinheit beim LASEP-Trainer abgeben

Pour le bien-être de votre enfant, nous vous prions de bien vouloir remplir cette fiche consciencieusement

Für das Wohlbefinden Ihres Kindes bitten wir Sie dieses Formular gewissenhaft auszufüllen

Nom _____ Prénom _____
Name _____ Vorname _____
Date de naissance ____/____/____ Matricule _____
Geburtsdatum _____ Erkennungsnummer _____
Numéro et rue _____ Code postal L- _____
Hausnummer und Straße _____ Postleitzahl _____
Localité _____ Classe _____
Ortschaft _____ Schulklasse _____

Renseignements médicaux / Gesundheitliche Auskünfte

-L'enfant est-il allergique aux piqûres d'insectes? Oui Non
Ist ihr Kind allergisch auf Insektenstiche? Ja Nein
-Autres allergies Oui Non si oui, laquelle _____
Andere Allergien Ja Nein wenn ja, welche _____
Indiquez les autres difficultés de santé! (p.ex. asthme, crises convulsives, épilepsie, diabète...)
Geben sie andere gesundheitliche Probleme an! (z.B. Asthma, Fieberkrämpfe, Epilepsie, Diabetes...)

L'enfant suit-il actuellement un traitement médical? Oui Non
Wird Ihr Kind zur Zeit ärztlich behandelt? Ja Nein

Si oui, quel traitement? _____
Wenn ja, welche Behandlung ? _____

Est-ce qu'un PAI (projet d'accueil individualisé) a été établi? Oui Non
Besteht ein PAI (projet d'accueil individualisé)? Ja Nein

Recommandations des parents _____
Empfehlungen der Eltern _____

Mon enfant sait nager 100 m* Oui Non
Mein Kind kann 100 m weit schwimmen * Ja Nein

*suivant / gemäß dem règlement grand-ducal du 31 juillet 1990 établissant des mesures de sécurité dans l'intérêt de la natation scolaire; Chapitre 4 ; Art.16

Personne responsable de l'enfant (celle / celui qui a la garde)

Verantwortlicher des Kindes (Person, die das Sorgerecht hat)

Nom _____ Prénom _____
Name _____ Vorname _____
Parenté _____ Tél. privé _____
Verwandschaft _____ Rufnummer privat _____
GSM _____ Tél. travail _____
Rufnummer Arbeit _____

Personne(s) à contacter en cas d'absence du responsable de l'enfant (Nom et tél.).
Person(en) welche bei Abwesenheit des Verantwortlichen zu benachrichtigen ist (sind) (Name u. Rufnummer)
1. _____ 2. _____

Je soussigné(e), tuteur de l'enfant, déclare exacts les renseignements de cette fiche.

Ich Unterzeichnender, Vormund des Kindes, erkläre diese Informationen für richtig.

Date/Datum _____ Unterschrift/signature _____

Relevé du personnel LASEP de l'AS

Le nouveau relevé du personnel LASEP rassemblant les données de tous les dirigeants, remplaçants, accompagnateurs et secrétaires d'une AS est à remplir par le secrétaire de l'AS et à envoyer au secrétariat général pour le 30 septembre 2017 au plus tard à l'adresse électronique steve.kimmel@lasep.lu. Les mises à jour sont à envoyer sans délai au secrétariat général à l'adresse électronique susmentionnée.

Les deux modèles de fiches personnelles restent applicables en cas d'urgence:

- fiche personnelle pour dirigeants et remplaçants avec qualification
- fiche personnelle pour accompagnateurs sans qualification

Le relevé du personnel devra être mis à jour en reprenant les données de la fiche personnelle remplie d'urgence.

Licences collectives 2017 - 2018 (formulaire EXCEL)

Veuillez envoyer vos licences collectives à l'adresse électronique suivante:

licences@lasep.lu

Les licences collectives devront être rédigées impérativement à l'aide du formulaire EXCEL préparé à cet effet et disponible sur www.lasep.lu.

Il est rappelé aux responsables des AS de contrôler et de tenir à jour les licences collectives pour éviter toute disqualification lors des championnats et des fêtes sportives LASEP à cause d'une licence non-conforme.

Les dirigeants sont priés d'apporter une copie de la licence collective actualisée et validée par le secrétariat général aux fêtes sportives.

Extrait du casier judiciaire (3 mois)

bulletin N°2 et bulletin spécial « Protection des mineurs »

À partir de la rentrée scolaire 2017-2018, **tout NOUVEL adhérent** autorisé à donner des séances d'entraînement LASEP **ne faisant partie ni du corps enseignant ni du personnel des Maison Relais** sera obligé de présenter un **extrait du casier judiciaire récent** (bulletin N°2 et bulletin spécial « Protection des mineurs ») **avant de commencer les activités LASEP.**

Les secrétaires des AS seront d'ores et déjà invités à prévenir **tout NOUVEAU membre du personnel de leur section LASEP ne faisant partie ni du corps enseignant ni du personnel des Maison Relais**, de se procurer les documents demandés auprès des instances compétentes et de les faire parvenir au secrétariat général, ceci **pour la période allant du 1^{er} au 30 septembre 2017.**

Il est souligné **qu'aucune des personnes visées par cette directive n'est autorisée à commencer ses activités LASEP sans avoir rempli cette condition.**

Fiche des séances d'entraînement hebdomadaires en ligne sur www.lasep.lu

La restriction du nombre des séances d'entraînement par année scolaire imposée par les contraintes budgétaires oblige le CA à demander impérativement aux AS la communication de **toutes leurs séances** qui seront accordées par la CF dans les limites des capacités financières disponibles moyennant la fiche qui sera **disponible en ligne à partir du 19 septembre** sur www.lasep.lu .

Attention:

Toute séance non préalablement accordée ne donne aucun droit à un remboursement-frais.

Tous les dirigeants, remplaçants et accompagnateurs ainsi que le secrétaire des AS doivent figurer sur cette fiche afin de pouvoir être rémunérés.

La fiche des séances hebdomadaires est à remplir et à envoyer en ligne au secrétariat pour le 30 septembre 2017 au plus tard.



--> **Les mises à jour sont à envoyer sans délai au secrétariat général.**

Séances d'entraînement: Trois modes différents pour être rémunéré

- 1) moyennant une **décharge dans la tâche d'enseignant.**
- 2) moyennant des **heures supplémentaires.**
- 3) moyennant le **décompte semestriel de la Commission des Finances (CF) de la LASEP**, à envoyer au secrétariat général de la LASEP.

Pour les modes 1) et 2), veuillez contacter la Présidente de la Commission des Finances, Madame Nicole KUHN - DI CENTA pour une demande de décharge MENJE. Ces séances devront figurer dans l'organisation scolaire après validation par la CF.

Veuillez donc indiquer sur la fiche des séances d'entraînement hebdomadaires votre choix en précisant le jour, l'heure et le nombre de vos séances prévues.

Remarque: Les après-midi sportifs du calendrier officiel seront déclarés moyennant le décompte semestriel de la CF (mode 3)

Philosophie 8 - 12 - 15 de la LASEP

Pour les enfants du :

- **précoce**, une séance hebdomadaire par **8 enfants** est accordée;
- **cycle 1** (préscolaire), une séance hebdomadaire par **12 enfants** est accordée;
- **cycle 2-4**, une séance hebdomadaire par **15 enfants** est accordée.

Ceci vaut pour les 3 modes de rémunération présentés à la page 7 de ce BIO et ce pour des raisons de limites budgétaires et d'équité.

Étudiants en 4^e année admis comme dirigeants

Le Comité Central a retenu lors de sa réunion du 15 février 2011 que seulement les étudiants en quatrième année d'études pédagogiques à l'université pourront désormais être admis comme dirigeants LASEP, au cas où ils ne peuvent pas présenter d'autres qualifications.

Directive de la LASEP - MENJE concernant les séances d'entraînement LASEP

Les enseignants qui dans le cadre des activités connexes LASEP bénéficient d'une décharge soit dans leur tâche, soit comme heure(s) supplémentaire(s) sont obligés de prêter ces entraînements de façon régulière. Ceci implique que les séances d'entraînement en question ne peuvent en aucun cas être remplacées par des sorties quelconques.

Esprit LASEP

Vu l'importance pour les enfants de faire connaissance avec une multitude de disciplines sportives, il est une fois de plus insisté sur le fait que la LASEP poursuit la **philosophie MULTISPORTS**. Si une AS poursuit le modèle de sections sportives, le Comité Central insiste sur le fait que chaque enfant peut rejoindre la totalité des sections tout en cotisant une seule fois.

Lors de la réunion du CC du 5 novembre 2013, il est souligné **qu'une séparation des sexes ne correspond pas à l'esprit intégrant de la LASEP**. D'ailleurs, il est rappelé que l'article 4 de la loi scolaire du 6 février 2009 portant sur l'organisation de l'enseignement fondamental dit que **l'enseignement est commun aux filles et aux garçons. Une séparation systématique des sexes lors de l'inscription à la LASEP est donc impossible** (cf. CC du 9.12.2013).

Vu les grands efforts du CA de soigner l'image de marque de la LASEP et de promouvoir le mouvement LASEP, il invite tous les dirigeants et responsables des AS **d'utiliser le nom « LASEP » pour toute activité LASEP** et d'informer les enfants qu'ils sont des licenciés LASEP.



Le dirigeant ...

- ... sert comme modèle pour tous les enfants à encadrer;
- ... véhicule et fait respecter le *fair-play*;
- ... veille à une sécurité maximale aux vestiaires et pendant les activités sportives;
- ... collabore de façon active lors des événements organisés sur les plans local, régional et national;
- ... encourage les enfants à mettre une tenue adéquate lors des activités sportives;
- ... respecte les dates d'inscription pour les manifestations sportives organisées par la Commission Technique et Sportive.

Le secrétaire de section ...

- ... tient à jour le fichier de la licence collective des enfants afin de garantir leur assurance en cas d'accident;
- ... assiste aux réunions annuelles pour secrétaires organisées par le Conseil d'Administration.

L'AS locale ...

- ... offre des entraînements multisports;
- ... est représentée à l'Assemblée générale;
- ... participe pendant l'année scolaire à au moins deux manifestations dont une à caractère promotionnel.

Tout membre de la LASEP ...

- ... soigne le dialogue avec les partenaires de la communauté scolaire;
- ... se conforme aux statuts ainsi qu'aux directives et aux décisions du Conseil d'Administration.

Attention! Brevet Junior Lifesaver de la FLNS obligatoire pour tous les dirigeants LASEP qui sont titulaires de cours de natation

Le Conseil d'Administration exige la détention du brevet Junior Lifesaver de la FLNS pour les dirigeants de cours de natation LASEP depuis la rentrée 2013-2014. (décision du 4 février 2013)

Les responsables des AS sont priés de communiquer par courrier électronique tous les noms des titulaires de cours de natation LASEP au secrétariat général pour le 30 septembre 2017 au plus tard.

Accidents et sinistres

Chaque sinistre susceptible d'être pris en charge par l'assurance de la LASEP doit être **déclaré au plus vite**, à savoir le jour même ou le lendemain.

Il va de soi que les victimes des sinistres (enfants ou dirigeants) doivent être affiliées à la LASEP et que les licences collectives ainsi que les relevés du personnel actualisés doivent être **préalablement envoyés** au secrétariat général.

Activités supplémentaires: Responsabilité

Attention! Toute activité dans le cadre de la LASEP (excursions, randonnées, patinoire, escalade,...) qui ne fait partie ni du calendrier officiel de la LASEP ni des séances hebdomadaires d'entraînement accordées par la CF doit **obligatoirement être accordée préalablement** par le secrétariat général.

La demande comporte le nom de l'AS, le nom du dirigeant responsable, la date, l'horaire et le lieu de l'activité.

Sécurité, santé et bien-être de nos enfants

Pour des raisons de sécurité, de santé et de bien-être de nos enfants, le Conseil d'Administration tient à rappeler l'importance:

- **des mesures de protection contre le soleil**
- **du port de vêtements adéquats lors des activités sportives**
- **de l'usage correct de la ceinture de sécurité pendant le transport en bus**



Responsabilités et assurances

Avant d'entamer l'activité LASEP dans les AS, il faut impérativement que:

- **chaque enfant** participant à l'entraînement et aux activités sportives **soit inscrit** sur la licence collective 2017-2018 (fichier EXCEL disponible sur www.lasep.lu) dûment validée par le secrétaire général.
- **chaque dirigeant, remplaçant et accompagnateur** avant de commencer son activité **soit inscrit** sur le nouveau relevé du personnel (fichier EXCEL disponible sur www.lasep.lu). Ce n'est qu'en cas d'urgence et de façon provisoire, que la **fiche personnelle en ligne** sur www.lasep.lu peut être remplie. Le relevé du personnel sera mis à jour dans les meilleurs délais.

Les assurances de la LASEP couvrent les **dégâts corporels et matériels** de tous nos membres figurant sur la licence collective respectivement sur le relevé du personnel transmis préalablement aux conditions suivantes:

- l'accident a lieu pendant l'entraînement ou l'activité sportive de la LASEP aux heures et dates préalablement communiquées au secrétariat général.
Attention: Tout changement doit être accordé avant l'activité.
- l'accident a lieu sur le chemin le plus court vers les installations sportives et à une heure et date correspondant aux activités LASEP préalablement communiquées.
- l'accident se produit sous la surveillance d'un dirigeant agréé de l'AS où l'enfant figure sur la licence collective.
Attention: Si un enfant participe aux activités de deux AS différentes, il faut qu'il ait une **deuxième licence**.
- l'accident est déclaré au moyen des formulaires de l'association d'assurance contre les accidents libellés « Déclaration d'accident du travail / du trajet » pour les adultes, respectivement « Déclaration d'accident survenu dans le cadre de l'enseignement scolaire ou lors d'une activité périscolaire » pour les enfants, dûment remplis par le médecin traitant **et** le dirigeant. Ces formulaires sont disponibles sur www.lasep.lu.

Le secrétariat général est à contacter **uniquement** pour des **dégâts matériels**.

Pour des raisons de responsabilité et d'assurance, tous les déplacements officiels avec des licenciés de la LASEP sont à effectuer par bus ou minibus à charge de la LASEP, respectivement de l'administration communale concernée.

En cas d'accident, téléchargez sur www.lasep.lu:

1) la fiche de déclaration d'accident de travail (adultes)

LASEP 3, route d'Arlon L-8009 Strassen

EMPLOYEUR	1.01 Dénomination de l'entreprise / de l'administration ou nom et prénom de l'employeur LASEP	
	1.02 Adresse 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen	
	1.03 Numéro d'affiliation de l'entreprise auprès de la sécurité sociale	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □
	2.01 Nom, prénom	2.05 La victime occupe-t-elle <input checked="" type="checkbox"/> un emploi permanent (
	2.02 Adresse	<input type="checkbox"/> un emploi temporaire intérimaire veuillez inscrire numéro d'affiliation au

« **emploi permanent** »

Uniquement pour les séances d'entraînement hebdomadaires au cas où le dirigeant est rémunéré par une **décharge du MENJE** dans la tâche ou comme leçon supplémentaire.

« **emploi temporaire** »

Pour toutes les activités rémunérées par la **CF de la LASEP**.

2) la fiche de déclaration d'accident au périscolaire (enfants)

LASEP 3, route d'Arlon L-8009 Strassen

ASSOCIATION D'ASSURANCE ACCIDENT	Association d'assurance accident - adresse postale : L-2976 Luxembourg		
	DÉCLARATION D'ACCIDENT SURVENU DANS LE CADRE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE OU LORS D'UNE ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE		vers. 1.
			Case réservée à
ETABLISSEMENT D'ASSURANCE ACCIDENT	1.01 Dénomination de l'établissement d'enseignement scolaire, de l'organisateur de l'activité périscolaire ou de l'organisme d'accueil agréé par l'Etat LASEP		
	1.02 Adresse 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen		
	1.03 Numéro d'affiliation de l'établissement, de l'organisateur de l'activité périscolaire ou de l'organisme d'accueil agréé par l'Etat auprès de la sécurité sociale (si un tel numéro a été attribué)	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □	



concernant les deux fiches de déclaration d'accident

Les points 3.02, 5.01, 5.02, 5.03, 5.04 et 5.05 sont à remplir par le secrétaire général.

Toutes les fiches de déclaration d'accidents sont à remplir entièrement et sans délai par le dirigeant. Les déclarations non-conformes sont renvoyées par l'Association d'assurance contre les accidents.

Formation en vue de l'obtention du Brevet Junior Lifesaver de la FLNS

Chères collègues, Chers collègues,

La LASEP organisera des cours spécifiques en vue de l'obtention du brevet Junior Lifesaver au cours des mois de novembre et de décembre 2017. Les secrétaires des AS sont d'ores et déjà invités à communiquer les informations suivantes aux intéressés.

Selon les besoins et compétences individuels, les candidats auront le choix de se présenter à la **Piscine KROUNEBIERG à MERSCH** aux dates et horaires suivants :

de 8.00 à 10.00 heures les samedis suivants:

11.11.2017, 18.11.2017, 25.11.2017, 02.12.2017, 09.12.2017 et 16.12.2017

Informations pratiques:

Piscine KROUNEBIERG à Mersch

Rdv à 08.00 heures - entrée/caisse de la piscine

50€ (35€ entrée piscine, 15€ brevet)

Tenue sportive: pyjama ou pantalon « Legging » et T-Shirt avec manches longues

Pour tout renseignement supplémentaire,
veuillez contacter Nicole Kuhn-Di Centa

GSM : 691 48 55 70 E-Mail: nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu

L'inscription est obligatoire et devra se faire à l'adresse électronique susmentionnée.

Merci de votre intérêt et salutations sportives,

Nicole KUHN - DI CENTA



Rapport de la réunion du CA du 29 juin 2017

Présences: Gierenz Steve, Jander Tom, Kimmel Steve, Kuhn-Di Centa Nicole, Lehnen Maximilien, Peters Sally, Rath Marcel, Resslering Carole, Schneider Gilbert, Stoos Carole, Wesquet Stéphanie

Invités: projet « Bummelbus » : Mausen Sven (responsable), Winandy Pit (directeur général du forum pour l'emploi a.s.b.l.)

Excusés: Czerwinski Michel, Hoffmann Erny, Marx Steve, Müller Jacques, Punnel Véronique, Rippinger Joëlle, Zambon Norma

1. Approbation du rapport de la réunion du CA du 01.06.2017

	Le rapport de la dernière réunion est approuvé unanimement.
--	---

2. Communications du président

	Rath Marcel salue les membres du CA et leur souhaite déjà de bonnes vacances d'été et une bonne récupération afin de pouvoir redémarrer plein d'énergie en septembre 2017.
--	--

3. Informations du secrétariat général

changement de date FB Indoor 2017	La manifestation « Football Indoor » 2017 à la Coque aura lieu le jeudi 16 novembre au lieu du jeudi 14 décembre pour des raisons de disponibilité de la salle. Par conséquent, la promotion « Easy-Volleyball » se tiendra le jeudi 7 décembre 2017 .
Eurosportpool 2017 à Vielsalm	Le CA accepte les explications et l'excuse du responsable de l'Eurosportpool 2017, Monsieur Bruno Meunier, au sujet des conditions d'hébergement à Vielsalm. La réponse sera transmise aux dirigeants de l'AS Goesdorf avec toutes nos excuses pour les désagréments.
Diplôme sportif méritant	Le diplôme est à disposition des AS et sera rempli et signé sur demande et sur base des propositions des secrétaires.
Speaker officiel de la LASEP	Dorénavant, Monsieur Fernand Weiler ne sera plus disponible pour s'occuper de l'animation lors des manifestations LASEP pour des raisons de santé. Les membres du CA regrettent de devoir accepter cette décision et remercient Monsieur Weiler pour ses services rendus à la LASEP. La relève sera assurée par Monsieur Christophe Meerpohl.
AS Goesdorf	Une réunion de mise au point est à prévoir entre les dirigeants de l'AS Goesdorf et les parents d'un enfant.
AS Saeul	Sur demande du collège échevinal de la commune de Saeul lors d'une réunion en date du 29 juin 2017, une nouvelle AS démarrera sous forme de projet-pilote.
Cotisations 2016/17	Le trésorier général informe le CA que toutes les cotisations ont été payées avant le délai fixé.

4. Rapport de la réunion de la CTS du 26.06.2017

	Les manifestations « Fête de football à Cessange » et « Multiballe à la Coque » se sont déroulées à l'entière satisfaction des responsables. Il est rappelé que les dirigeants sont responsables de la surveillance des enfants lors de ces manifestations.
--	--

YWD 2017 à Leudelange	Monsieur Raymond Müller de la FLMP-section Leudelange a présenté le parcours élaboré pour le YWD 2017 à Leudelange. Quelques ateliers pour les enfants seront organisés par la CTS et il est prévu de stationner les bus sur le P+R Kockelscheuer . Une demande à ce sujet sera adressée au collège échevinal de la Ville de Luxembourg. Une visite des lieux sera organisée pour le 10 juillet avec la participation de Madame Michèle Grethen-Lanter et Messieurs Gilbert Schneider et Raymond Müller.
Kleng Rettungsbrevet	Le « Kleng Rettungsbrevet », élaboré par le responsable de la natation Monsieur Carlo Bintener, a été finalisé et sera présenté lors de la réunion pour les secrétaires en automne .

5. Projet « Bummelbus »

	Messieurs Pit Winandy et Sven Mausen expliquent aux membres du CA le projet „Bummelbus“, une initiative du forum pour l’emploi. Il s’agit d’un moyen de transport à la demande qui pourrait rendre service aux AS locales . Le CA qui est aussi conquis par le volet social de ce projet, décide de le présenter aux AS lors des réunions pour les secrétaires et d’ envisager une collaboration au niveau régional et national.
--	---

6. Recueil des règlements

	Des propositions d’amélioration et de correction sont recueillies et seront transmises à la CTS qui finalisera le recueil lors d’une prochaine réunion au cours du premier trimestre 2017/18 .
--	---

7. Brochure LASEP

	La brochure a été adaptée sur base des propositions faites lors de la dernière réunion et sera envoyée à Madame Thinnes Paulette qui s’occupera de la mise en page .
--	--

8. Divers

	La prochaine réunion du CA aura lieu lundi, le 25 septembre 2017 à 18 :00h à Strassen.
--	--



Steve Kimmel
secrétaire général - LASEP



Les partenaires de la LASEP




KONICA MINOLTA

2, rue Léon Laval Z.A. am Bann L-3372 Leudelange
Tél. : 26 380-1 | Fax : 26 380-380
info@ck-online.lu | www.ck-online.lu
CK - Groupe Charles Kieffer

GRUPE

CHARLES KIEFFER

Letz be healthy

Magazine santé 100% luxembourgeois



Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois




PIDAL


lalux ASSURANCES



voyages

emile weber

www.voyages-weber.lu

éischtklasseg reesen